

édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,

Les difficultés socio-économiques qui perdurent dans notre pays, l'incurie des partis traditionnels et le rejet du politique ont conduit nos concitoyens vers des candidatures à l'élection présidentielle extrémistes ou vers des candidats perçus comme hors "système". Le simple fait d'être un nouveau visage a ouvert les portes de l'Élysée à notre Président, pourtant énarque, pourtant financier, pourtant membre de cabinet, pourtant ministre...

Si son élection a suscité l'engouement populaire, ses propositions ne peuvent qu'inquiéter les collectivités territoriales :

- nouvelle baisse des dotations à hauteur de 10 milliards d'euros, comme l'a fait le précédent gouvernement socialiste, mais là on nous explique que ce sera sur 5 ans, non sur 3 ans...
- exonération de taxe d'habitation pour 80% des Français... donc nouvelle perte de recettes pour les collectivités à qui l'on promet des compensations, on connaît !

Pour mettre en œuvre cette politique, une très large majorité vient de lui être donnée aux législatives, balayant les Députés n'ayant pas démérité et faisant fi des compétences que l'on est en droit d'attendre de nos législateurs.

Cette nouvelle Assemblée sera au service d'un pouvoir ultra centralisé à l'Élysée mais le Président sait-il que nos budgets doivent être votés en équilibre ? Que nous sommes contraints par des obligations de service public et des dépenses obligatoires ? Que nous avons tous actionné le levier fiscal pour compenser le désengagement de l'État ?

Oui bien sûr, mais le Président n'a jamais été un élu local, dommage.



Cécile
ZAMMIT-POPESCU

Le Maire

Vice-président de la CU GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines

L'actu

Un budget 2017 encore contraint

C'est dans un contexte encore difficile que le budget primitif 2017 a été adopté en Conseil municipal le 12 avril dernier. Celui-ci répond en priorité à une exigence de qualité de services à la population et d'aménagement de la commune. L'État a poursuivi son désengagement malgré des échéances électorales déterminantes pour notre pays. La réduction de ses dotations a certes été moins importante que prévue mais n'a laissé aucun doute sur les perspectives qui attendent les collectivités locales demain... avec un nouveau Président qui fut aux manettes à Bercy. Les lourdes contraintes qui pèsent sur notre commune imposent la poursuite de nos efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et la priorisation de nos actions. Anticiper intelligemment les investissements à moyen et long termes est absolument indispensable aujourd'hui. On ne gère plus une ville au jour le jour comme on le faisait dans le passé.



Espaces
verts innovants p. 4

Changement
de prénom p. 7

Résultats
des élections p. 10

2016, la stabilisation

Les écritures du compte administratif et du compte de gestion 2016 du comptable public sont identiques :

	Compte Administratif 2016*		Compte de Gestion 2016*	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	9 629 576,66 €	1 789 246,54 €	9 629 576,66 €	1 789 246,54 €
Recettes	10 547 744,26 €	2 713 453,83 €	10 547 744,26 €	2 713 453,83 €

(*données issues des maquettes réglementaires mises en ligne)

Les dépenses de personnel font l'objet d'une attention toute particulière. Malgré l'augmentation du point d'indice et des taux de cotisations, elles continuent de diminuer : - 234 000€ par rapport au réalisé 2015. En effet, depuis 2014, la gestion des moyens humains (mutualisation, mise à disposition de personnel, réduction des heures supplémentaires...) et la restructuration des services ont permis d'économiser plus de 590 000€.

Les principaux investissements réalisés en 2016 démontrent la volonté de la Municipalité d'améliorer la qualité des services pour tous les Meulanais :

- École Pasteur : réfection de l'auvent et des sanitaires
- École des Bois : réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse
- Cuisine centrale : travaux de mise aux normes
- Éclairage public : modernisation de l'éclairage du centre-ville et du quai de l'Arquebuse. Ces travaux ont été engagés en 2015 avant le transfert de compétence et ont donc été financés par la commune.
- Hôtel de Ville : réfection de la verrière, choix du maître d'œuvre pour les aménagements du bâtiment prévus en 2017.
- Véhicules utilitaires : acquisitions d'un camion benne, d'un tracteur, d'un "loustic" et d'une tondeuse autoportée.

La majorité des investissements concerne des travaux de réfection des espaces publics ou des bâtiments qui ont souffert d'un manque d'entretien pendant des années. Ces interventions, coûteuses, sont souvent invisibles pour les habitants, mais entretenir régulièrement son patrimoine et éviter ainsi les grosses réparations participe à la bonne gestion d'une commune. L'excédent de fonctionnement reporté 2016, d'un montant de 953 296,31€ permet de réduire au maximum le recours à l'endettement (synonyme d'impôts futurs) qui aurait été nécessaire pour ces rénovations.

2017, toujours des efforts

Les objectifs de la Municipalité restent de :

- Garantir la qualité du service public.
- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie.
- Réduire les dépenses énergétiques.
- Réaliser progressivement l'accessibilité des bâtiments communaux.
- Renforcer la sécurité pour tous.

Les trois principales orientations de ce budget :

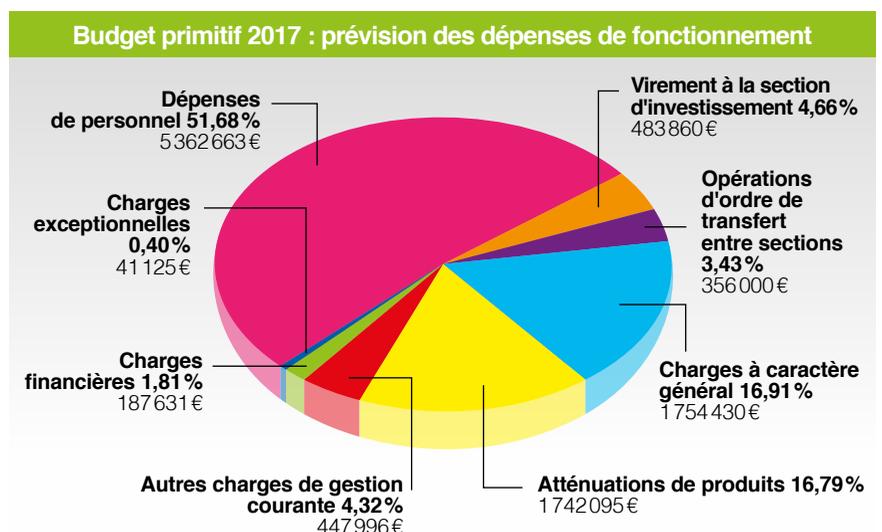
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- Stabilité des taux de fiscalité.
- Rénovation et mise aux normes des équipements de la ville (1,5 millions d'euros).

Les dépenses de fonctionnement 2017 :

La volonté de la Municipalité reste de maîtriser les dépenses de fonctionnement (masse salariale, consommation d'énergie...) compte

tenu de la baisse des dotations de l'État mais également des mesures imposées par celui-ci.

L'amélioration du cadre de vie et de la sécurité de tous sont les axes



majeurs de la politique municipale :

- Augmentation des moyens humains et matériels pour le service de police municipale.
- Poursuite du travail de revalorisation des espaces verts : mise en place de ruches pédagogiques, installation de moutons, travail en concertation avec les services intercommunaux pour garantir la propreté des rues meulanaises.

Mais les autres secteurs ne sont pas oubliés :

- Développement des animations ouvertes à tous : Festival des Fromages, chasse aux œufs de Pâques pour les enfants, soirée DJ pour les adolescents, bal et feu d'artifice de la Fête nationale...
- Elargissement des offres dédiées aux seniors (via le CCAS) : ateliers, sorties et, pour la première fois, un séjour (en 2017, la destination est Ronce-les-Bains).
- Revalorisation de l'enveloppe dédiée aux écoles (absorption de certaines actions prises en charge jusqu'alors par la Caisse des écoles, notamment les projets de classes).
- Maintien de la programmation culturelle pluridisciplinaire et intergénérationnelle.
- Prise en charge de structures appartenant à la commune qui étaient auparavant entretenues par l'association du tennis club.
- Accompagnement des associations (mises à disposition gratuites de locaux chauffés et éclairés, subventions).

Les recettes de fonctionnement 2017 :

Les taux de la fiscalité directe seront maintenus en 2017 pour plusieurs raisons :

- Les très lourdes contraintes qui pèsent sur les collectivités, chargées de compenser d'une part un déficit public qu'elles n'ont pas créé et, d'autre part, d'intégrer des normes et activités qu'elles assument à la place de l'Etat, sont maintenues en 2017 et vraisemblablement dans les années à venir. A la baisse des dotations s'ajoute une promesse électorale

du Président de la République dont les conséquences seront terribles pour les communes : la suppression de la taxe d'habitation pour 80% de la population. Cette recette ne pourra pas être compensée par l'État, contrairement à ce qu'il affirme.

- Le manque de visibilité sur les perspectives financières de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et ses conséquences budgétaires pour Meulan-en-Yvelines persiste. En effet, les compétences transférées à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2016 (voirie, eau, assainissement) mais également celles qui seront restituées à la commune le 1^{er} septembre 2017 (petite enfance et enfance : une cinquantaine d'agents titulaires et une concession de service public) ne permettent pas d'évaluer avec certitude et précision les marges de manœuvre réelles pour la commune.
- L'anticipation des charges très importantes pour la Ville liées à des travaux lourds (reconstruction du groupe scolaire Paradis) est absolument nécessaire, même s'ils doivent avoir lieu dans un prochain mandat. Un travail de prospective financière a été mené afin de déterminer les besoins en financement de la commune au regard de ses investissements sur plusieurs années.
- Enfin, malgré les efforts de la Municipalité et la recherche d'économies, l'épargne nette annuelle est en baisse : elle passe de 876 000 € à 588 000 €. L'épargne nette représente le montant des investissements que la Ville peut autofinancer tout en évitant d'alourdir sa dette. Elle constitue donc un bon indicateur de l'autonomie de la commune et donc de sa santé financière.

Comme en 2016, pour ne pas alourdir les charges des familles, les tarifs "familles" (sport, restauration scolaire, étude surveillée) n'augmenteront pas en 2017.

RAPPEL

Le budget de la commune est divisé en deux sections, le fonctionnement et l'investissement, et chacune se décompose en dépenses et en recettes :

Fonctionnement :

- Exemple de dépenses : les salaires du personnel, les fournitures, le chauffage des bâtiments publics...
- Exemple de recettes : les impôts, les produits de services municipaux, les dotations de l'État...

Investissement :

- Exemple de dépenses : l'achat d'un véhicule, la réfection d'une école, l'acquisition d'un terrain...
- Exemple de recettes : l'autofinancement (une des ressources propres de la collectivité issue de son indispensable excédent de fonctionnement), l'emprunt, les cessions immobilières, les subventions...

Attention, un déficit de fonctionnement ne peut être compensé par un excédent d'investissement. A contrario, un excédent de fonctionnement doit absolument être utilisé en priorité pour combler un déficit d'investissement (article R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Retrouvez l'intégralité du compte administratif 2016, du compte de gestion 2016 et du budget primitif 2017, ainsi que les notes explicatives associées, sur le site internet de la Ville

www.ville-meulan.fr

Les dépenses d'investissement 2017 :

Les investissements prévus en 2017 tiennent toujours compte des besoins des Meulanais afin d'assurer notamment : l'amélioration de leur cadre de vie, l'accessibilité aux services publics qui leur sont dédiés, leur bien-être et leur sécurité.

Travaux dans les écoles :

- Sécurisation des accès (alarmes, portails...) : 99000€.
- Réhabilitation de la cour de l'école Pasteur : 32000€.
- Equipement des réfectoires et aménagement d'un self au restaurant scolaire des Annonciades : 132000€.

Travaux de mise en accessibilité :

- Hôtel de Ville (avec mise en place d'un guichet unique) : 497000€.
- Ecole Pasteur : 84000€.
- Gymnase : 37000€.

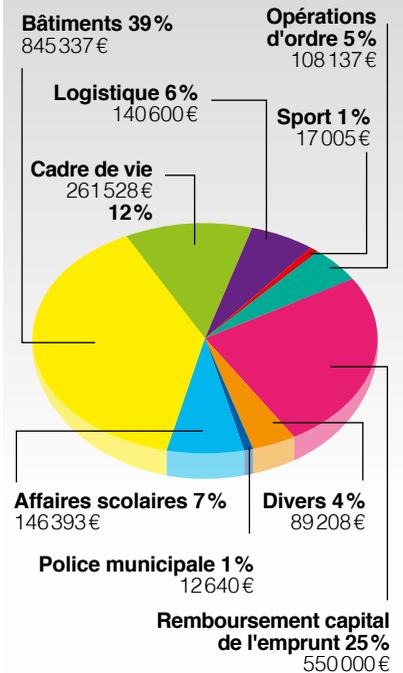
Amélioration du cadre de vie :

- Réhabilitation d'aires de jeux (quai de l'Arquebuse et rue Traversière) : 69000€.
- Valorisation des espaces verts (création et installation de murs végétaux, aménagements d'entrées de ville, achat de matériels, mise en place d'un rucher et d'un éco-pâturage ...) : 135000€.
- Renouvellement de véhicules et engins techniques : 90000€.
- Acquisition et installation de bancs : 25000€.

Sécurité :

- Mise en sécurité des bâtiments communaux (alarmes, serrures sécurisées...) : 72000€.
- Renforcement de la vidéoprotection : 3000€.
- Acquisition de matériel pour le service de police municipale (flash ball, détecteur de métaux, radar pédagogique...) : 12000€.

Budget primitif 2017 : prévision des dépenses d'investissement



Cadre de vie

Des espaces verts innovants

Après l'obtention de sa 1^{ère} fleur au concours des Villes et villages fleuris, Meulan-en-Yvelines ne s'endort pas et ses jardiniers, outre leurs missions d'entretien de nos espaces verts, sont toujours très motivés pour travailler sur de nouveaux projets qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable.



Apiculture urbaine

En mai dernier, la Ville a installé quatre ruches sur la parcelle de l'Île Belle située en contrebas du pont Saint Côme et du pont Rhin et Danube, face au parking de la piscine et des tennis. La surface de 5000 m² est semée en prairie fleurie.

Depuis une dizaine d'années, les colonies d'abeilles déclinent régulièrement dans les pays occidentaux. Les apiculteurs français ont découvert que les ruches installées en milieu urbain résistaient mieux que dans certaines zones rurales où elles sont fragilisées par les produits chimiques de l'agriculture.

L'objectif premier de ce projet est de contribuer à la préservation de la biodiversité, menacée par la diminution du nombre d'abeilles. En effet, les abeilles sont un maillon essentiel de la pollinisation, elles contribuent à la pérennité de nombreuses espèces végétales (80% des plantes à fleurs dans le monde), à la fructification de légumes et de fruits. L'abeille des villes se porte mieux que l'abeille des champs ; le pollen butiné dans les espaces verts et les jardins privés urbains produit un miel plus abondant et plus riche au goût qu'à la campagne. Ce miel se distingue aussi par la grande variété des essences exotiques spécifiques à la ville. On trouve en zone urbaine des ressources alimentaires plus abondantes et plus diversifiées que là où l'on ne cultive qu'une seule plante (exemple : champs

de blé) : des floraisons étalées sur l'ensemble de l'année, un microclimat plus chaud de deux ou trois degrés et souvent moins d'insecticides et de pesticides. Les villes peuvent servir de refuge à cette espèce menacée mais indispensable à notre équilibre environnemental.

Par ailleurs, l'installation d'un rucher permettra d'initier des actions pédagogiques auprès du public et plus particulièrement des animations pour les élèves des écoles meulanaises. Une ruche sera dédiée à la pédagogie : elle sera vitrée pour observer la vie des abeilles et permettre de mieux expliquer leur rôle. Trois agents municipaux sont formés à l'apiculture et accueilleront des groupes.

Enfin, une seule ruche produit en moyenne 30 kilos de miel par an, de quoi fournir la restauration de nos écoles et centres de loisirs !

- Coût : 4800€

Eco-pâturage

Sur une superficie de 4000 m² au niveau du chemin du Grand Sentier, la Ville a installé onze moutons, poursuivant ainsi l'expérimentation de l'an dernier sur l'éco-pâturage et la gestion durable de ses espaces verts.

Après plusieurs années de tonte par les moutons, on observe des changements positifs sur les pelouses qu'ils occupent. Les oiseaux et les insectes ne sont plus chassés par les engins mécaniques et reviennent profiter de cet espace. La pâture est également de meilleure qualité grâce à la fertilisation naturelle des moutons et l'arrêt de l'utilisation de désherbants chimiques. Les moutons ne créent pas de nuisance sonore ou olfactive et présentent un bilan carbone nettement plus favorable qu'une tonte mécanique. Les moutons apportent au quotidien une présence calme et apaisante pour les personnes qui habitent ou travaillent à proximité.

Le volet pédagogique occupe une part importante du projet : les enfants des écoles peuvent venir observer les moutons et même leur donner un nom ! Au printemps, ils assisteront aux naissances et en été à la tonte. Ils pourront bénéficier d'une éducation à l'environnement, se sensibiliser au respect de la nature et des animaux. Ils pourront devenir de petits citoyens éco-responsables, prendre soin de leur environnement au quotidien, acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la gestion de la qualité de l'environnement... puis faire la leçon à leurs parents à la maison !

L'objectif est de réintroduire la nature au cœur de la ville avec des animaux qui n'y sont pas habituellement, de contribuer à la préservation de la biodiversité et de limiter les coûts d'entretien d'espaces verts.

- Coût : investissement : 3700€ / fonctionnement : 4300€



Jardin partagé

La Ville a souhaité mettre en place sur le site du panorama, rue de la Ferme, une expérimentation de jardin à partager. Le but de cette démarche est de créer du lien social, d'offrir aux habitants, plus particulièrement ceux du quartier Paradis, un lieu de partage et de rencontre autour du jardinage... et de manger plus sainement ! Il s'agit d'un lieu ouvert, accessible à tout public gratuitement.



Dans un premier temps, les jardiniers municipaux installent deux jardinières de 15 m² chacune et y plantent fruits et légumes. Deux composteurs sont également positionnés, un pour les déchets verts, l'autre avec des copeaux de bois pour mélanger avec les déchets verts et apporter de la matière sèche, activant l'action de décomposition. La continuité de l'expérience est que des habitants s'approprient cet espace et qu'il entre en phase d'autogestion. Si l'expérience est positive, d'autres jardinières seront installées.

De nombreuses expériences dans le monde nous prouvent que cela fonctionne. Le jardinage collectif améliore le cadre de vie et permet des échanges entre personnes d'origines géographiques, de milieux sociaux et d'âges différents, permet la transmission de savoirs et favorise l'exercice physique, la détente en plein air et la consommation locale ! Ces jardins peuvent également devenir des lieux d'éducation à l'environnement pour les enfants et les adultes, qui y apprennent la botanique ou qui y observent la faune urbaine.

Nous faisons appel à toutes les personnes souhaitant soutenir ce projet et s'y intégrer ! Pour tout renseignement : 01 30 90 41 00

- Coût : 2000€

Murs végétaux

Conformément à ses engagements de campagne, la Municipalité met en œuvre des moyens permettant de végétaliser différentes zones minéralisées du territoire communal dans une démarche éco-responsable.

Le city mur est un concept modulaire de jardinière permettant l'implantation verticale de plantes sur toutes ses faces afin de créer des garde-corps ou des murets. Il est composé de trois éléments essentiels : une structure rigide grillagée en acier galvanisé, un socle réserve d'eau en aluminium et un feutre très absorbant et résistant venant se placer à l'intérieur. Il est livré planté avec une large gamme de végétaux (vivaces et annuelles). Il est économe en eau (la fréquence d'arrosage est cinq fois moins importante que pour une jardinière traditionnelle) et résiste en extérieur toute l'année. Il ne prend pas plus de place qu'une jardinière mais apporte dix fois plus de biomasse végétale. Solution esthétique, durable et économe, le mur végétal est une réponse aux difficultés d'implantation de végétaux dans certains sites.

Lieux d'implantation de murs végétaux : parvis de la Mairie, trottoirs du pont Rhin et Danube, cour pavée du Domaine Berson, façade et abords de l'église Saint Nicolas

- Coût : environ 37 000 €

Stationnement

Interventions des artisans

Compte tenu des difficultés de stationnement en centre-ville, il est recommandé aux artisans qui interviennent chez des particuliers de solliciter une autorisation temporaire d'occupation du domaine public deux semaines avant leur déplacement. En cas d'urgence, ils peuvent en matinée se rendre au poste de police municipale et dans l'après-midi appeler au 06 77 04 17 22 afin d'obtenir un justificatif.

Nouvelles places

Considérant qu'il convient d'aménager des aires de livraison afin de permettre le bon fonctionnement du commerce et de limiter la gêne à la circulation générale, la place de livraison rue du Maréchal Foch est déplacée du n°29 au n°31. Celle-ci est limitée à 30 minutes par apposition du disque réglementaire pour le chargement et le déchargement.

Concernant les emplacements réservés au stationnement des véhicules de personnes handicapées, la place située au n°31 rue du Maréchal Foch est déplacée place Brigitte Gros devant le Crédit Lyonnais et une nouvelle place est créée sur le parking de la place de l'Aubette à côté de celle qui fait face au n°18 quai Albert Joly.

Propreté

Un courrier a été adressé à tous les riverains dépendant d'un point d'apport volontaire (PAV) pour la gestion de leurs déchets afin de leur rappeler les règles d'utilisation de ces dispositifs et les bonnes pratiques à mettre en œuvre. Les agents intercommunaux et communaux sont en effet beaucoup trop mobilisés par le ramassage d'ordures, sacs poubelles, cartons et encombrants (jusqu'au réfrigérateur et à la cuisinière !) déposés en toute incivilité et au mépris de l'environnement aux abords de nos conteneurs enterrés. Après la prévention viendra la répression, inévitable pour préserver notre cadre de vie.



Services publics

Retrouvez
tous les programmes
des semaines sportives
et vacances d'été
à l'espace jeunes sur
www.ville-meulan.fr

Petite enfance et enfance : du nouveau

Lors du Conseil communautaire du 18 mai, la restitution des compétences petite enfance et enfance aux communes, actuellement assumées par la Communauté Urbaine GPS&O, a été votée.

La Ville de Meulan est la plus impactée car elle se voit restituer au 1^{er} septembre l'équipement (Maison de la petite enfance rue de la Ferme : multiaccueil, crèche familiale et relais d'assistantes maternelles), toutes les charges y afférentes et plus particulièrement le personnel (48 agents au total, c'est-à-dire un quart de sa masse salariale à terme).

Un bel été pour nos seniors

Sortie à la mer

A peine revenus de leur séjour en Charente, nos aînés pourront profiter d'une journée au bord de la mer à Veules-les-Roses le mardi 4 juillet ! Le charme d'un petit village normand allié au grand air du littoral...

Départ à 8h de la Poste du Paradis et arrêt à 8h 15 devant la Mairie place Brigitte Gros. Retour prévu entre 18h et 18h 30. Prévoir un pique-nique. 8,75€ par personne. Inscription auprès du CCAS (01 30 90 41 20).

Plan Yes

Chaque été depuis 2004, le Conseil départemental, en collaboration avec les CCAS, recrute des étudiants pour rendre visite à des personnes âgées isolées durant les mois de juillet et août. Ce dispositif original permet de favoriser les échanges intergénérationnels et l'enrichissement

personnel. Au programme : conversations, jeux de société, promenades, courses, rendez-vous chez le coiffeur ou même démarches administratives si besoin. Ce service est gratuit. Pour en bénéficier, les seniors ou leur entourage peuvent dès à présent en faire la demande auprès de leur pôle autonomie ou contacter le 01 39 07 57 31.

Plan canicule

Les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile peuvent, si elles le souhaitent, s'inscrire pour l'été sur un registre nominatif auprès du CCAS afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (plan canicule du 1^{er} juin au 31 août).

Le changement de prénom, c'est en Mairie !

Toute personne peut demander à changer de prénom si elle justifie d'un intérêt légitime. Quand le prénom s'avère ridicule ou porte préjudice, il est possible de demander l'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms.

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle permet désormais d'effectuer cette demande en Mairie (celle du domicile ou celle du lieu de naissance) et non plus auprès du Tribunal.

L'intéressé dépose personnellement sa demande de changement de prénom, en en précisant les motifs, auprès du service de l'état civil. L'officier d'état civil (le Maire ou son représentant) est compétent pour apprécier la recevabilité de la demande. Il lui revient de saisir le Procureur de la République s'il estime que celle-ci ne revêt pas un intérêt légitime. Si le Procureur s'oppose au changement, le demandeur peut saisir le Juge aux affaires familiales. Si le demandeur est un mineur ou un majeur en tutelle, la demande doit être faite par son représentant légal avec la présence de l'intéressé. Lorsque la demande est faite pour un enfant mineur de plus de 13 ans, le consentement de l'enfant est nécessaire. L'acte de naissance est mis à jour et l'intéressé peut le produire ensuite pour justifier de ce changement de prénom auprès des différentes administrations.

Rendez-vous obligatoire pour le retrait et le dépôt du dossier et les pièces à fournir (01 30 90 41 41).

Fermeture estivale de la Poste Paradis

En attendant de prochains travaux, le bureau de Poste de Meulan Paradis sera fermé durant la période estivale du 24 juillet au 12 août.

Champignonnière d'Évecquemont

Saviez-vous que vous pouviez, tout près de chez vous, consommer frais, directement du producteur au consommateur ? La champignonnière d'Évecquemont (qui se situe dans le virage au-dessus de la clinique cardiologique) est ouverte le vendredi de 14h30 à 18h et le samedi de 11h à 12h ! Vous y trouverez des champignons de Paris (blanc ou brun) et de la pleurotte.

Marché du terroir

C'est également directement du producteur au consommateur que se sont vendus les produits du marché du terroir installé sur la place Brigitte Gros le lundi de Pentecôte, en extension du marché traditionnel de la place de l'Aubette : miel, champignons, fromages, charcuterie...

A renouveler l'an prochain !

Carnet

Ils sont nés...

WILTORD Jade Marie-Gabrielle
VITASOA Diégo
ALASSANE Adam
ADARI Diyae Dine
LIPARDI Andrea
CHOUACHI Noam Nassim
BOUXOM Maëvé
CADET Antoine

Ils se sont mariés...

BELNAHI Mohamed
& AIT ABBOU Khadija
JORAND Lionel
& GISSON Erika
BEGNIS Gérard
& SERRA Nathalie
RICHICHI Michaël
& BARROT Emilie
LEBLOND Vincent
& MARTINEZ Julie

Un week-end de Pâques bien rempli

Près de 300 enfants le matin pour la chasse aux œufs et 70 adolescents pour la soirée DJ avec une nouveauté cette année qui a rencontré un grand succès : la borne selfie !



Vide-greniers

Malgré une météo inconstante, les fidèles de cet événement étaient au rendez-vous.



O'Kiosque

Cette rencontre musicale du dimanche en bord de Seine, printanière et estivale, continue à rassembler tous les publics.



Le Prix Papyrus à Berson

Ce prix du roman jeunesse qui promeut la lecture publique auprès des 9-12 ans en leur proposant de voter pour leur roman préféré parmi une sélection de quatre ouvrages est organisé par la Communauté Urbaine GPS&O et fait intervenir les bibliothèques, écoles et collèges du territoire (600 jeunes concernés). Parmi les temps forts, la rencontre des auteurs avec les petits lecteurs, cette année dans le bel écrin des jardins du domaine Berson.



Manon Fargetton, auteur du roman lauréat

Vie associative

Comité de Jumelage

Durant le week-end de l'Ascension, le Comité de Jumelage a accueilli une délégation de Kilsyth venue fêter le 49^{ème} anniversaire du jumelage.



Au programme, un petit tour en Mairie et de nombreuses visites dans la région sous un soleil de plomb. La soirée officielle s'est déroulée au bord de l'eau avec un spectacle de haute qualité. Les Ecossais étaient ravis de leur séjour.

L'année prochaine, ce sont les Meulanais qui se rendront à Kilsyth pour célébrer les 50 ans de jumelage entre les deux communes.

Maths soutien

Cette association meulanaise propose depuis des années aux élèves un soutien en mathématiques et sciences physiques durant la période scolaire.

En juillet et août, des stages de remise à niveau et de perfectionnement permettent d'aborder la classe suivante avec plus de sérénité !

- Renseignements et inscriptions au 01 30 99 69 68 ou 06 78 74 03 61.

AVSL



Une année riche en événements pour le club de lutte meulanais avec des résultats multiples dans l'excellence sportive. En avril, médaille d'argent pour Daoud BETIGOV au Mans à l'occasion du prestigieux Open de France. En mai, trois lutteurs qualifiés aux championnats de France : Sami ELALOUA en 35 kg qui termine 13^{ème}, Julien ARNAL en minime 55 kg qui se classe 9^{ème} et Manuel MESEN CHAVEZ qui obtient après un superbe parcours la médaille de bronze. L'AVSL est classé 1^{er} club francilien en minimes et 20^{ème} au national. Parallèlement à cette belle réussite

sportive, le club a eu la chance de pouvoir accueillir le Roadshow Lutte pour la présentation des championnats du monde de lutte qui se dérouleront en août à Paris. Pour cet événement, la Ville de Meulan avait mis à disposition les Granges où le club a reçu de nombreux élus en compagnie du Président de la Fédération Française de Lutte, Alain BERTHOLOM, accompagné par trois lutteurs de l'équipe de France. Le CROSIF était également représenté par son Vice-président.



Bobines et Bambins

Bobines et Bambins est une association de couturiers et couturières de tous niveaux, installée à la Ferme du Paradis. Les ateliers hebdomadaires sont l'occasion d'un moment de couture en toute convivialité, pendant lequel les adhérents peuvent profiter du matériel à leur disposition (patrons, machines de couture et de customisation, livres...). Les enfants en bas âge y sont les bienvenus et peuvent jouer tranquillement pendant que les adultes vaquent à leur occupation favorite ! Des cours de couture payants sont assurés par "Atelier 32" pour les adhérents qui le souhaitent. Ils ont rencontré un vif succès cette année et seront relancés à la rentrée de septembre 2017. Les ateliers libres sont ouverts à tous les adhérents.

Toute l'année, différents ateliers à thèmes, des fils rouges, des défis créatifs avec fourniture de matériel commun et cadeaux à la clé sont proposés. L'adhésion permet de profiter de ces ateliers à thèmes pour des tarifs très attractifs, ainsi que de réductions chez nos partenaires fournisseurs de tissus et mercerie. Le premier atelier est offert !

- Horaires : tous les mardis de 9h30 à 11h45 et tous les jeudis de 20h30 à 22h45 (hors vacances scolaires)
Tarifs : cotisation annuelle : 40€ permettant l'accès au matériel, aux ateliers libres hebdomadaires.
Pour le tarif des cours, prendre contact par mail.

Pour plus d'informations, notamment sur les pré-inscriptions aux cours de couture, contacter bobines.bambins@gmail.com, et retrouver le fil d'actualité sur [facebook](#) Bobines & Bambins.

AMMH

Championnat de France bateaux courts - Cazaubon (32) - du 14 au 16 avril : six rameurs et rameuses de l'AMMH étaient qualifiés avec les 500 meilleurs de l'hexagone pour disputer ce Championnat sur le mythique bassin du lac de l'Uby dans le Gers. Ils sont repartis avec deux médailles : une en argent pour Claire Bové et une en bronze pour son frère Ivan. Une belle récompense pour Claire, révélation dans la catégorie du skiff

poids légers, pour sa première saison chez les seniors !

Championnat de France Universitaire - Gérardmer (88) - les 20 et 21 mai : de beaux résultats pour l'AMMH ! Ivan Bové remporte le titre de Champion de France Universitaire en quatre de couple avec l'INSA de Lyon. Dans cette même course, Alexis Richou et Valentin Laborde ont décroché la médaille de bronze sous les couleurs

de l'Université Paris 11 Orsay. Enfin Quentin Etienne et Richard Silvestre ont remporté la finale B du deux de couple pour l'ILEPS de Cergy (7^{ème} au général).

Championnat d'Europe à Radice (République Tchèque) - du 26 au 28 mai : 5^{ème} place pour Claire Bové et sa première sélection en équipe nationale chez les seniors A !

Élections

Résultats élection présidentielle à Meulan

1^{ER} TOUR

Nombre d'inscrits	5 668	
Nombre de votants	4 007	
Suffrages exprimés	3 920	
DUPONT-AIGNAN Nicolas	216	5,51 %
LE PEN Marine	863	22,02 %
MACRON Emmanuel	873	22,27 %
HAMON Benoît	264	6,73 %
ARTHAUD Nathalie	15	0,38 %
POUTOU Philippe	47	1,2 %
CHEMINADE Jacques	5	0,13 %
LASSALLE Jean	27	0,69 %
MÉLENCHON Jean-Luc	822	20,97 %
ASSELINAEU François	53	1,35 %
FILLON François	735	18,75 %

2^D TOUR

Nombre d'inscrits	5 668	
Nombre de votants	3 729	
Suffrages exprimés	3 302	
MACRON Emmanuel	2 128	64,45 %
LE PEN Marine	1 174	35,55 %

Résultats élections législatives à Meulan

1^{ER} TOUR

Nombre d'inscrits	5 675	
Nombre de votants	2 201	
Suffrages exprimés	2 172	
DEBOUTIN Paul	294	13,54 %
FROGER Yann	14	0,64 %
PRADIER Nicole	30	1,38 %
SENÉE Ghislaine	150	6,91 %
RICHARD Arnaud	446	20,53 %
DE VAUCOULEURS Michèle	760	34,99 %
TOP Rémi	20	0,92 %
TAILLEBOIS Christian	34	1,57 %
BAECKEROOT Myriam	32	1,47 %
KOSTIAEVA Victoria	307	14,13 %
KAYA Ali	13	0,6 %
LEBRUN Serge	3	0,14 %
HAUTEFEUILLE Pierre	12	0,55 %
FERAUD Sandrine	57	2,62 %

2^D TOUR

Nombre d'inscrits	5 675	
Nombre de votants	3 851	
Suffrages exprimés	1 824	
RICHARD Arnaud	790	48,05 %
DE VAUCOULEURS Michèle	854	51,95 %

PLUI

A la suite du Conseil communautaire (la compétence urbanisme étant transférée) du 23 mars, le Conseil municipal a débattu le 12 avril dernier des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), en cours d'élaboration (approbation en 2019). Après plusieurs mois de co-

construction avec les communes et de concertation avec la population, trois grandes orientations se sont dégagées : le paysage (repenser l'aménagement à partir du paysage), l'attractivité (devenir un pôle économique dynamique en Ile-de-France), la mobilité (faire de la mobilité un vecteur d'urbanité). ■



Délibérations votées lors de la séance du 31 mai dernier :

Taxe locale sur la publicité extérieure : tarifs

Ce dispositif se substitue à la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes mise en place par la commune de Meulan en 1982. Il permet notamment de lutter contre la multiplication des enseignes publicitaires en entrée de ville mais également dans le tissu urbain, véritable pollution visuelle, dans l'attente de l'élaboration d'un règlement de publicité par la Communauté Urbaine. Les enseignes, pré-enseignes et panneaux publicitaires sont concernés mais les enseignes dont la superficie cumulée est inférieure ou égale à 7 m² sont exonérées. ■

Instauration de périmètres d'étude : secteur Thiers et secteur Aulnes

Alors même que des projets de promotion immobilière très conséquents se profilent dans ces secteurs, susceptibles de modifier fondamentalement le paysage urbain et de bouleverser les équilibres de ces quartiers en termes d'équipements et d'infrastructures, la Ville se devait de protéger ses intérêts comme ceux

des propriétaires dans l'attente de la finalisation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en 2019. Toute demande d'autorisation de travaux, de constructions ou installations, pourra faire l'objet d'un sursis à statuer. ■

À l'écoute des Meulanais

**Permanences des élus :
les samedis de 10h à 12h**

Samedi 16 septembre
Maison des associations

Prochain Conseil communautaire

Jeudi 29 juin à 19h
Salle Arc-en-ciel
Mézières-sur-Seine

Prochains Conseils municipaux

Vendredi 30 juin
2 séances
à 20h et à 21h
en Mairie

Tribune libre

Agir pour Meulan-en-Yvelines (majorité - 22 élus)

Vigipirate et l'état d'urgence imposent pour tout événement sur l'espace public des conditions de sécurité très lourdes dont les coûts doivent être supportés par les communes. L'organisation du festival des fromages, de la chasse aux œufs et de la soirée DJ de Pâques, du vide-greniers de Paradis, de la fête des voisins ou encore du bal et du feu du 13 juillet nécessite la présentation d'un dispositif de sécurisation validé par le commissariat puis par la Préfecture. Nous avons fait le choix de maintenir les manifestations à caractère familial et intergénérationnel permettant à TOUS les Meulanais de se retrouver dans la convivialité. ■

Meulan demain (minorité - 6 élus)

C'est la troisième année consécutive que les Meulanais paient des impôts locaux exorbitants. Pour quel résultat ? Les animations qui faisaient l'attractivité de la ville (fête du printemps, fête de la musique, brocante du Fort, marchés de Pâques et de Pentecôte, Plein feu...) sont supprimées. Les initiatives des commerçants pour dynamiser le centre-ville ne reçoivent aucun appui de la municipalité. Des quartiers sont laissés à l'abandon, c'est le cas à Meulan Paradis avec la disparition des services de la poste et de la maison du handicap. Les subventions réparties entre les associations sont encore rabaissées... Où va l'argent des Meulanais ? ■

Meulan Bleu Marine (minorité - 1 élu)

Avec la séquence électorale récente, la recomposition politique est entrée dans une phase décisive. Les masques tombent et les Français découvrent que la droite est soluble dans la gauche et inversement : c'est l'LRPS-UDI-Modem-En Marche... Cette clarification est bienvenue. Et elle n'épargnera pas la vie municipale. Ainsi, à Meulan, les conditions sont réunies pour que le FN soit l'unique opposition et que les noces soient célébrées entre la majorité actuelle des "valeurs de la République" et la gauche du "vivre ensemble". Et si l'ancien maire Guy Poirier en était le témoin ? Comme une façon de boucler la boucle définitivement. ■

Fête nationale

Cette année, en raison des mesures exceptionnelles de sécurité, le bal du 13 juillet aura lieu sur l'Île du Fort. Un filtrage sera effectué au niveau du Pont aux Perches ainsi que du Pont Saint Côme.

Attention, aucun piéton ne sera autorisé à traverser le pont Rhin et Danube de 22h30 à minuit.

Malgré ces restrictions, nous vous attendons dès 18h30 quai Albert 1^{er} pour la restauration et le bal et nous vous inviterons à rejoindre les berges de Seine avec une retraite aux flambeaux rajeunie ;-)



Les Yvelines font leur cinéma



6^{ème} édition

du 18 août au 2 septembre 2017

Des séances gratuites en plein air, pour le plus grand plaisir de tous, organisées par le Département !

À Meulan, le rendez-vous est donné le mercredi 23 août à 21 h, à la Ferme du Paradis.

Vous pourrez (re)découvrir le film "La Vache", une comédie réalisée par Mohamed Hamidi, sortie en février 2016 avec Fatsah Bouyahmed, Lambert Wilson, Jamel Debbouze, Hajar Masdouki, Fehd Benchemsi.

Bon ciné à tous !

Don de sang

Centre Brigitte Gros - Salle Larcher (3^{ème} étage)
Vendredi 30 juin, 15h à 20h et samedi 1^{er} juillet, 12h à 17h

Infos utiles

Horaires Mairie

du 1^{er} juillet au 31 août

- lundi fermeture
- mardi 8h30- 12h
- mercredi au vendredi 8h30-12h/13h30-17h
- samedi 8h30-12h

Permanences

Écrivain public

- pas d'écrivain public en août
- lundi 9h-12h30/13h30-17h
Maison des Associations
 - mercredi 13h30-17h
Loge de la Mairie

Information juridique

- congés non communiqués
- lundi 9h-12h30/13h30-17h
Maison des Associations

Police municipale

- tous les matins de 9h à 13h
Poste de police municipale

Police nationale

- vendredi 9h-13h/14h-17h
Poste de police municipale

Logement jeunes

- avec le CLLAJ
congés non communiqués
- 1^{er} lundi du mois
loge de la Mairie
 - 3^{ème} lundi du mois
Maison des Associations

Médiation familiale

- Avec l'APME
congés non communiqués
- tous les vendredis de 13h30 à 19h30
Maison des Associations
uniquement sur rendez-vous au 01 30 21 75 55

Permanences médicales

Pharmacies de garde

site : <http://lc.cx/Znscq>
commissariat de police
01 78 73 11 11

Dentistes de garde

01 39 51 21 21

Maison médicale de garde

20h - minuit
9h - 13h (les jours fériés)
appelez le 15.